



ÉGLISE DE ST-FRANÇOIS-XAVIER DE CAUGHNAWAGA

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 5

MAI 1899

No. 5

SAINT-FRANÇOIS-XAVIER DE CAUGHNAWAGA

La première mission iroquoise, dans les environs de Montréal, fut projetée dès le printemps de 1667, par le P. Raffeix, S. J., qui rencontra sept Onneiouts venus du pays des Iroquois, accompagnant des missionnaires. Un seul parmi eux, leur chef, Pierre Tonsahoten, était chrétien ; la femme de celui-ci, Kandiakteua, et ses cinq autres compagnons n'étaient pas encore baptisés. Le P. Raffeix offrit à Tonsahoten et à ses compagnons des terres à Laprairie, avec l'assurance qu'eux et leurs frères chrétiens qui viendraient se joindre à eux y trouveraient les moyens de pratiquer sans entraves la religion chrétienne. Les sept Onneiouts acceptèrent. Mais avant de les établir à Laprairie, le P. Raffeix, ne sachant pas alors suffisamment leur langue, les envoya à Lorette, auprès du P. Chaumonot. Celui-ci acheva de les instruire. La femme et les cinq compagnons de Tonsahoten furent baptisés à Québec, dans l'été de 1668, par Mgr François de Laval. Le vénérable évêque voulut mettre la mission projetée de Laprairie sous la protection de saint François-Xavier.

François-Xavier Tonsahoten et ses compagnons ne tardèrent pas à venir se mettre sous la direction du P. Raffeix, à Laprairie, non sans résister à l'invitation pressante que les Hurons de Lorette leur firent de demeurer avec eux.

Bientôt, d'autres chrétiens iroquois des divers cantons vinrent s'adjoindre à eux. A l'automne de 1669, la mission de Laprairie comptait déjà 5 cabanes sauvages. En 1670, elle comptait 20 familles. En 1671, le P. Frémin vint succéder au P.

Raffeix, et celui-ci alla remplacer le premier au pays des Tsonnontouans. De cette même année date dans la mission l'établissement de la Confrérie de la Sainte-Famille. Deux ans plus tard, le chiffre des sauvages chrétiens s'élevait à 300. Mgr de Laval les visita pour la première fois au mois de mai 1676 et confirma 80 personnes.

A Laprairie, les Iroquois n'avaient pas de chapelle séparée des Français.

La mission est désignée dans les catalogues des Jésuites sous les noms de "Missio iroquaeorum prope Montem Reguium" ou "Residentia a Pratis (1668)", ou encore "Residentia S. Francisci Xaverii ad prata Stae Magdalenae (1672)". Aujourd'hui, nos sauvages appellent la première station de leur mission : *Kentaké*, c'est-à-dire à la Prairie.

* * *

En juillet 1676, la mission fut transférée à cinq quarts de lieue plus haut, sur le fleuve, près de la rivière du Portage, parce que le terrain de Laprairie était impropre à la culture du blé d'Inde, et le voisinage des Français était parfois préjudiciable aux nouveaux chrétiens. On commença dès l'été de cette année à bâtir une chapelle de 60 pieds, qui fut achevée et bénite solennellement l'automne d'après. Ce site fut illustré par les vertus et la sainte mort de Catherine Tekakwitha, venue du pays des Agniers en 1678, morte le 16 avril 1680. La tradition locale a tiré partie de cette circonstance pour indiquer l'endroit de cette seconde station appelée : "*Kateri tsi tkaiatat*", c'est-à-dire où Catherine fut enterrée.

En 1679, le P. Frémin fit en France un voyage très important pour la mission. Il revint en octobre 1680, avec les titres de concession de la terre nommée le Sault. Ces titres furent enregistrés au Conseil Souverain de Québec le 24 octobre 1680. Il apporta aussi de France plusieurs meubles propres pour orner la chapelle. (Il dût apporter lors de ce

voyage le maître-autel actuel de l'église de Caughnawaga, et l'ostensoir en vermeil, lequel seul a servi au culte en cette mission depuis plus de deux siècles).

En 1683, la chapelle fut renversée par le vent ; mais tous les meubles sacrés furent conservés dans leur entier. On travailla immédiatement à réparer ce malheur, et une nouvelle chapelle fut achevée l'année suivante.

A cette époque, la mission est désignée dans les catalogues des Jésuites sous le nom de "*Sti Francisci Xaverii ad Saltum*" (1681), et par les Iroquois du temps : "*Kahnawake*", c'est-à-dire *au sault, au rapide*.

* * *

En 1689, 1500 Iroquois païens fondirent à l'improviste sur l'île de Montréal, causèrent le "massacre de Lachine," répandirent la terreur jusqu'aux portes de Montréal et se proposaient de détruire le village des Iroquois chrétiens et de massacrer ou de capturer ses habitants. Pour se protéger, ceux-ci se réfugièrent à Montréal, où ils demeurèrent pendant 7 ou 8 mois. Puis le danger passé, ils allèrent, sous la direction du P. Bruyas, établir une nouvelle station à une demi-lieue plus haut que la précédente. C'était au pied du Rapide, mais toujours appelé "*Kahnawake*," c'est-à-dire *au rapide*, par les sauvages d'alors, "*Kahnawakon*," c'est-à-dire *dans le rapide*, par ceux d'aujourd'hui, pour ne pas confondre avec Kahnawake actuel, Caughnawaga. Les Français appelaient encore ce troisième poste "le Sault" ou "Saint-François-Xavier du Sault."

* * *

En 1696, nouvelle migration causée comme les précédentes par l'appauvrissement du sol, à $\frac{1}{2}$ lieue plus haut ; c'est à l'endroit qui sépare aujourd'hui la paroisse de Laprairie de la mission de Caughnawaga. Le P. Chollenec était alors le supérieur de la mission.

Les Iroquois appellent aujourd'hui cet endroit *Kanatakwenke*, c'est-à-dire *on a enlevé le village de là*. Evidemment, ce nom a été donné *post eventum* ; et la mission avait changé de site, en gardant le nom qu'elle portait depuis l'établissement de 1676.

Ce n'est qu'en 1712, que la mission est nommée pour la première fois, dans les catalogues : *Ad Saultum Sti Ludovici*, nom qui a remplacé du temps des Français tous les précédents, nom encore officiel aujourd'hui, quant à la province de Québec. Les Anglais ont introduit le nom iroquois mal orthographié de *Caughnawaga* : ils auraient mieux fait de dire et d'écrire comme les Iroquois eux-mêmes, *Kahnawake*.

* * *

Le quatrième site de la mission ne donnait pas encore, au point de vue de la culture du blé d'Inde, la satisfaction voulue. Dès 1715, les missionnaires et les autorités civiles sont en pourparlers pour obtenir un changement de local. Dès 1716, des familles sauvages étaient établies à l'endroit de *Caughnawaga* actuel. Cette année-là même, la maison des missionnaires fut construite, — c'est le presbytère actuel. L'église fut commencée en 1717 et terminée en 1719. Le P. Charlevoix vint au Sault Saint-Louis en 1721, pour y passer une partie de la quinzaine de Pâques, il data une de ses lettres (la 11^{ème}), à Mme la duchesse de LesDiguères, du Sault Saint-Louis, le 1^{er} mai 1721, où il dit : "... La situation en est charmante, l'église et la maison des missionnaires sont deux des plus beaux édifices du pays, et c'est ce qui fait juger qu'on a pris de bonnes mesures pour n'être plus obligé de faire de nouvelles transmigrations."

L'église a servi au culte jusqu'en 1845. Elle était en forme de rectangle et devenue beaucoup trop petite. M. Jos. Marcoux, missionnaire, la fit rebâtir en forme de croix avec des dimensions plus grandes.

La population iroquoise de Caughnawaga est présentement de 1959 âmes, dont 1921 catholiques et 38 protestants.

* * *

De 1667 à 1783, la mission a été sous la direction des PP. Jésuites. Il y eut souvent deux ou plusieurs Pères résidants ; il serait trop long de les énumérer tous ; je ne nommerai que les supérieurs de la mission :

1667-1671, P. Pierre Raffeix ; 1671-1682, P. Jacq. Frémin ; 1682-1684, P. Jacques Bruyas ; 1684-1688, P. Claude Chau-chetière ; 1688-1693, P. Jacq. Bruyas ; 1693-1695, P. Jacq. de Lamberville ; 1695-1699, P. Pierre Chollenec ; 1699-1709, P. Jacq. Bruyas ; 1709-1712, P. Julien Garnier ; 1712-1722, P. Pierre Chollenec ; 1722-1723, P. Pierre de Lagrené ; 1723-1727, P. Pierre de Lauzon ; 1727-1729, P. J.-F. de Lafitau ; 1729-1734, P. Pierre de Lauzon ; 1734-1735, P. Jacq. de la Bre-tonnière ; 1735-1743, P. Luc-Franc. Nau ; 1743-1751, P. J.-B. Tournois ; 1751-1752, P. Antoine Gordan ; 1752-1753, P. Nicolas de Gonnor ; 1753-1755, P. Antoine Gordan ; 1755-1769, P. J.-B. Deneuille ; 1769-1783, P. Jos Huguet (inhumé au Sault Saint-Louis, le 6 mai 1783) ; 1783, P. Bernard Well.

En 1783, les prêtres séculiers ont remplacé les Jésuites : 1783, M. J.-B. Dumouchel (il était curé de Châteauguay ; 1783-1784, M. P. Gallet (il était en même temps curé de Lachine) ; 1784-1793, M. Laurent Ducharme (inhumé au Sault Saint-Louis, le 31 décembre 1793) ; 1794-1802, M. Ant. Rinfret (transféré à Ste-Anne de Mascouche) ; 1802-1808, M. Ant. Van Felson (transféré à Beauport) ; 1808-1814, M. Ant. Rinfret (revenu au Sault Saint-Louis, inhumé à Lachine, dont il était aussi curé) ; 1814, M. P.-N. Leduc ; 1814-1819, M. Nic. Dufresne (transféré à Saint-Régis) ; 1819-1855, M. Joseph Marcoux (inhumé au Sault Saint-Louis, le 30 mai 1855).

En mai 1855, la mission fut confiée aux RR. PP. Oblats de Marie Immaculée : 1855-1864, R. P. Eugène Antoine (aujourd'hui 1er assistant-général de son ordre ; il réside à Paris) ; 1864, R. P. Léonard ; 1864-1892, R. P. N.-V. Burtin (réside à Saint-Sauveur de Québec).

En 1892, les prêtres séculiers reprirent la direction de la mission : J.-Guillaume Forbes.

L'abbé J.-G. FORBES

LES DROITS SEIGNEURIAUX

Droit de quint : droit du roi de recevoir la cinquième partie du prix de vente d'une seigneurie. *Lods et ventes* : droit du seigneur de recevoir la douzième partie du prix de vente d'un immeuble dans sa seigneurie ; si le bien passait du père aux enfants, il n'y avait rien à payer. C'est ainsi que dans plusieurs seigneuries, des biens ont été cent ans, deux cents ans, sans donner un sou de lods et ventes. *Droit de retrait* : le seigneur pouvait, sous un délai déterminé, racheter un immeuble, en payant au vendeur la somme qu'un autre s'était engagé à donner. *Rente foncière* : dans le district de Québec, et de la part des communautés religieuses dans tout le pays, cette rente n'excédait pas deux sols par arpent. *Droit de banalité* : Le censitaire était obligé de faire moudre au moulin du seigneur tout grain récolté et consommé dans la seigneurie ; le seigneur, de son côté, devait faire construire et entretenir un moulin convenable.

R.

LE FORT DE TORONTO

Le poste de Toronto remonte aux premiers temps de la colonie. Le 6 juin 1686, le marquis de Denonville écrit au ministre qu'il va faire occuper deux postes, l'un au Détroit et l'autre au portage de Taronto. (Cor. Gén., vol. 8, pp. 114, 121, 189). Le même jour, il informe Olivier Morel, sieur de La Durantaye, commandant au pays des Outaouas, qu'il a l'intention " d'occuper deux postes, l'un au détroict du lac Erié et l'autre au portage de Toronto." (5, Margry, 22). Margry écrit " Toronto " mais la copie déposée au Bureau des archives dit " Taronto," et à plusieurs pages. Un mémoire du marquis de Denonville, à la date du 8 novembre 1686, annonce au ministre en France qu'il a ordonné à De La Durantaye de se fortifier sur le passage du " portage de Taronto." (Cor. Gén., vol. 8, p. 69).

Le poste du Détroit fut fortifié mais celui de Toronto ne le fut pas, M. de Denonville ayant modifié ses plans faute de fonds. (Cor. Gén., 42).

Une bourgade de Sauvages, probablement les Missisias, était établie là, et ce poste fut établi tant pour retenir leur commerce que pour empêcher les Sauvages du nord de porter leurs pelleteries au poste anglais situé au sud du même lac et appelé Chouayen ou Oswego de nos jours.

Ce ne fut cependant que plusieurs années après qu'un fort de pieux y fut construit. Des historiens disent 1749, d'autres 1750. Je viens de parcourir le tome 97 de la " Correspondance Générale " du Bureau des Archives à Ottawa et à la page 107, je lis une dépêche du gouverneur de La Jonquière, à la date du 6 octobre 1751, qui démontre que le fort de Toronto fut bâti cette année même et qu'il reçut le nom officiel de fort Rouillé, bien que populairement connu sous le nom de fort de Toronto.

Le fort de Toronto fut démolí par les Français en 1756 d'après des historiens, et en 1760 d'après d'autres. Après cette démolition, Toronto retomba dans la solitude sauvage jusque vers l'année 1793, époque où il devint " Muddy York ", nom qu'il garda longtemps.

Une colonne commémorative élevée dans l'enceinte du terrain de l'exposition, à Toronto, indique le site précis de l'ancien fort.

La dépêche de La Jonquière dont je viens de parler contient des détails intéressants et je crois me rendre agréable aux lecteurs des *Recherches Historiques* en la reproduisant textuellement.

DÉSIRÉ GIROUARD

A Québec, le 6 Sbre 1751.

Monseigneur,

J'eus l'honneur de vous rendre compte par ma lettre du 20 aoust de l'année dernière que la maison de traite établie à Toronto étant trop petite pour contenir les effets du Roy j'y ferois faire un fort de pieux, un logement pour l'officier commandant, un corps de garde, un Magazin et une Boulangerie.

On a travaillé pendant tout l'hivert à ces ouvrages, le S. Cher de Portneuf officier de la garnison du fort Frontenac y est arrivé le 23 avril. Il a trouvé que les travaux étoient assez avancés.

Le fort est de pièces sur pièces tout de chesne. Il est entièrement fermé et le garde Magazin logé ; les autres batiments ne sont point finis, la plus grande partie des ouvriers n'avaient pû travailler avec assiduité à cause des maladies qu'ils ont eû.

Comme dans ce fort il n'y a aucun endroit propre à mettre la poudre en sureté le dit Sr de Portneuf a fait préparer de la pierre pour faire faire une petite poudrière,

Il m'a observé que la situation des lieux est très avantageuse pour l'établissement d'un moulin à scie, le ruisseau fournissant de l'eau en abondance, toute l'année, sur quoy je conféreray avec M. L'Intendant. Et nous aurons l'honneur de prendre vos ordres, si nous estimons que ce moulin soit utile au service du Roy.

Tous les ouvrages ont été faits avec beaucoup d'économie et il est certain qu'à quelque grand marché qu'on ait donné des marchandises, la traite qu'on a fait cette année avec les Sauvages fera rentrer les fonds que le Roy a fait tant pour ce fort que pour munir le magasin.

Cette traite ne pourra qu'augmenter par les suites. En effet aucune des nations établies dans les lieux circonvoisins de Toronto qui jusqu'alors n'avoient eu recours qu'aux Anglais pour leurs besoins, n'ont point été à Chouaguen, Elles ont préféré traiter leurs pelleteries à Toronto.

Les domiciliés de Toronto ont eu à cœur l'établissement du fort, on ne peut attribuer leur docilité qu'à la protection dont vous honorez cette colonie, de laquelle ils se prévalent particulièrement. Ces domiciliés ont même envoyé des paroles à tous leur alliés et aux autres nations pour les détourner de Chouaguen et les inviter à aller faire leur traite au fort Rouillé, ils ont fait plus, ils ont refusé leurs canots à plusieurs sauvages des pays d'Enhaut qui les leur voulaient acheter pour aller à Chouaguen ce qui nous a assuré leurs pelleteries.

Les progrès de cette traite donnent une jalousie inexprimable aux Anglais et les cinq nations à leur sollicitation n'ont rien négligé pour attirer chez eux les domiciliés de Toronto, mais sans succès.

Le S. de Portneuf a découvert que les cinq nations avoient remis l'année dernière quatre colliers à un sauvage domicilié au fort Frontenac qui fut en ambassade chez les Montagnés lequel les avoit fait passer chez différentes

nations et qu'il en avoit resté un chez les domiciliés de Toronto avec un pavillon, les Anglais avoient remis ces colliers et ces pavillons aux cinq nations pour engager les nations Sauvages à aller faire leur traite à Chouaguen et les prévenir quelles y seroient très bien traitées.

Le dit S. de Portneuf n'a pas eu de peine à se faire remettre ce collier et ce pavillon, ces domiciliés l'ont prié de me les envoyer et luy ont dit qu'ils vouloient que ce même collier servirait à les lier le plus étroitement avec les français et pour prouver plus particulièrement leur fidélité ils y ont joint leur pavillon.

Jay répondu à cette parole avec un semblable collier, par lequel je leur ay témoigné la satisfaction que jay du sacrifice qu'ils m'ont fait de celuy qu'ils avoient des Anglais et me suis lié à eux. Je leur ay donné en même temps un pavillon et les ai exhorté de ne point en reconnoitre d'autre que celuy du Roy mon maître.

Après que la traite a été faite, le S. de Portneuf a fait assembler les chefs de ces domiciliés, il leur a recommandé de veiller aux mauvaises intentions des autres nations. Il est retourné au fort Frontenac pour y continuer ses services.

Je suis avec un très profond respect Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LA JONQUIÈRE

LA PRISE DE SAINT-RÉGIS

Je trouve dans mes cahiers de notes un document historique inédit annoté par l'antiquaire Jacques Viger et qui me semble avoir un certain intérêt.

J.-M. LEMOINE

Notes sur la prise du village de Saint-Régis par les Américains durant la dernière guerre avec les Etats-Unis :

“ On the 23d of october 1812, a party of near 400 Americans from Plattsburg, under Major Young, surprised the piquet at the Indian Village of St-Regis, 23 men were made prisoners by the enemy and Lieut. Rottotte (1), a sergeant McGillivray and six men were left dead. The piquet consisted of a detachment of *Canadian Voyageurs*.” (Extrait de Mémoires, etc., par R. Christie, Québec, 1818 ; *History of Lower Canada*, vol. II, p. 49).

Il y a plus d'une erreur dans ce court récit de la prise de Saint-Régis, par M. Christie, si on le compare avec le suivant, et je crois mon récit plus correct, le tenant de M. Roupe et de M. Wm Hall, témoins oculaires et qui, comme on va voir, ont figuré dans cette affaire ; à eux donc la responsabilité des détails qu'on va lire et dont je me porte volontiers garant, vu la respectabilité des narrateurs. Ce récit est encore inédit et forme part et portion de *Ma Saberdache*, dossier bleu, tome II, page 168.

“ Le capitaine de Montigny était résident à Saint-Régis à titre d'interprète des Sauvages de ce village, mais n'y avait point de commandement militaire. Tous les Sauvages, sujets anglais, étaient absents du village et en service sur la frontière, à l'exception de trois seulement qui étaient à Saint-Régis. Les Sauvages appelés Américains y résidaient en bon nombre.

(1) Ecrivons Rototte. J. V.

Messieurs Roupe et Marcoux y étaient en qualité de missionnaires (1).

Le 16 octobre, le capitaine McDonnell y vint prendre poste avec l'enseigne Rototte (que M. Christie fait lieutenant) et 48 *Voyageurs Canadiens*. M. le lieutenant Wm Hall joignit ce détachement le 17 au soir, sur l'ordre du lieutenant-colonel McGillivray, commandant le corps des *Voyageurs Canadiens*.

Dès le lendemain de son arrivée à Saint-Régis, le lieutenant Hall reçut avis et le communiqua à son capitaine et à M. de Montigny que les Américains, mécontents de la venue de ce piquet, parlaient de venir l'attaquer et l'enlever si possible, et il conseilla, dit-il, à son officier commandant de se retirer dans une île qui est en face du village. On rejeta son avis avec une espèce de dédain. Des sentinelles furent placées hors et à distance du village, dont il était du devoir des subalternes de faire la visite, à diverses heures du jour et de la nuit.

Dans la journée du vendredi, 22 octobre, un de nos trois Sauvages, sujet loyal, et sur lequel on pouvait se fier, vint avertir de nouveau le commandant qu'étant allé ce jour aux lignes et même au delà, il avait vu qu'il se faisait certainement des préparatifs hostiles contre le poste de Saint-Régis. M. Hall renouvela son conseil de se retirer à l'île, mais Messieurs McDonnell et de Montigny furent encore d'opinion de n'en rien faire. Enfin, entre 4 et 5 heures du matin, le 23 octobre, par une nuit extraordinairement noire, et au moment même où M. Rototte, de retour d'une de ses rondes, exprimait à M. Hall ses craintes d'une attaque prochaine et que le détachement ne pourrait repousser, le village se trouva en effet cerné sur trois faces par au moins 300 Américains (infanterie et cavalerie), qui firent aussitôt une décharge de mousqueterie sur la maison éclairée par un grand feu, au-devant de laquelle

(1) M. Marcoux desservait sous M. Roupe, en apprenant la langue sauvage. Il entra dans la mission en 1812, remplaça M. Roupe en 1813, et quitta Saint-Régis pour le Sault.

les deux subalternes et le sergent McGillivray causaient ainsi, sans se douter que l'ennemi fût aussi près d'eux.

L'enseigne Rototte venait à peine de clore le calcul de ses appréhensions par cette triste réflexion : " Est-il possible que l'obstination de notre chef nous expose ainsi à une mort sans profit et sans gloire," quand il fut étendu mort sur la place et le sergent McGillivray grièvement blessé dans les reins (1) par le feu de cette première décharge. M. Hall se jeta dans la maison pour y chercher des secours. Il y trouva peu de ces hommes, le capitaine venait de la quitter, et le détachement était dispersé. Une seconde décharge eut l'effet de tuer un voyageur du nom de Prospay (2) et d'en blesser plusieurs autres, mais un surtout du nom de Félix.

Pendant la fusillade à la maison du capitaine McDonnell, un parti d'Américains avait été s'emparer de M. Roupe, et il se vit amener par eux nu tête. Tout se termina là. M. McDonnell s'était rendu prisonnier, et il ne fut échangé aucun coup de feu de notre part. M. Roupe fut aussitôt relâché que pris et reconduit à son logis par un dragon ou cavalier français du parti américain qui l'affubla au retour de son bonnet militaire, en s'en découvrant poliment la tête. On lui recommanda d'enterrer les morts et de soigner les blessés, ce qu'il promit de faire. M. Marcoux n'essuya pas les avanies de son confrère missionnaire. Il dût d'y échapper à la prudence d'un des engagés de leur maison qui, au premier bruit des mousquets américains, songea à se mettre tout d'abord en sûreté, et ne le fit pourtant pas en égoïste, car il entraîna de force avec lui M. Marcoux... et ils s'allèrent tous deux réfugier dans un appartement noir de la maison servant de *cendrière*, d'où ils sortirent un peu sales, lorsque la tranquillité fut rétablie dans le village.

(1) Mort depuis de sa blessure.

(2) Percé de 8 balles (M. Hall). Il était de Saint-François du Lac et se nommait Nicolas. (Registres de Saint-Régis) J. V.

Les Américains que commandait un major Young se retirèrent bientôt de Saint-Régis, emmenant prisonniers à la Rivière aux Saulmons les capitaines McDonnell et de Montigny, le lieutenant Hall et 37 *Voyageurs*, laissant derrière eux 11 de ces mêmes hommes tant morts que blessés et égarés. De la Rivière aux Saulmons, ces prisonniers furent conduits dès le lendemain à Plattsburg, d'où ils furent tous renvoyés en Canada le 8 décembre suivant, sur parole de ne point servir, officiers et soldats, jusqu'à ce qu'ils fussent régulièrement échangés.

"The Americans, ajoute Christie, in plundering the village found an enseign or Union Jack, in the house of the resident interpreter, usually hausted up on a flagg-staff at the door of the chief on sundays or Holy-days, which, said the American Major, in an order issued upon the occasion (not a little proud of the achievement) were the first colours taken during the war." !!!

JACQUES VIGER

ANCIENNES EXPRESSIONS

Plusieurs expressions devenues aujourd'hui exclusivement maritimes, ont eu autrefois un sens plus général. Dans une lettre adressée par Montcalm à la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, le 11 octobre 1756, le vainqueur de Chouaguen, qui était un lettré, un membre ou tout au moins un correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, priaît madame la supérieure de faire placer six bouteilles de baume de Canada et dix livres de *suc* d'érable dans "une caisse bien *amarrée*," et d'expédier le tout à madame de la Bourdonnaye, à Paris. Montcalm s'était-il canadienisé pour faire plaisir à Vaudreuil ? Cela est peu probable. Le sens du mot *amarrer* est-il devenu plus restreint aujourd'hui qu'il ne l'était autrefois ? Cela est possible. Ce qui est certain, c'est que, malgré les préférences de la Sorbonne, la langue française ne peut être tenue à fixité d'une manière absolue.

ERNEST GAGNON

LE DERNIER REJETON DES LONGUEUIL

Le 17 février 1841, mourait, à Montréal, dans sa quatre-vingt-sixième année, madame la baronne de Longueuil, veuve de feu David-Alexandre Grant, capitaine au 84^{ème} régiment. Elle était le dernier rejeton de l'illustre famille des Le Moine de Longueuil.

Malgré ses deux ou trois quartiers de noblesse, la bonne dame, qui avait toujours pratiqué une des vertus chères à la bourgeoisie, l'économie, était devenue en vieillissant quelque peu bizarre ; ainsi pour ne pas laisser perdre l'herbe et les baies des arbustes qui couvraient alors l'îlot situé vis-à-vis l'île Sainte-Hélène, elle y plaça des pores en si grand nombre, que les deux propriétés en furent bientôt infectées, et que l'îlot prit le nom qu'il n'a cessé de porter depuis : *île aux Gorets*.

A Montréal, le cheval de la baronne fut durant quelque temps aussi célèbre que le Bucéphale d'Alexandre. Obéissant à ses idées d'économie, la dame de Longueuil avait attelé à sa voiture aux formes préhistoriques, un vieux cheval d'allures plus que tranquilles, et qui pendant plus de quinze ans, avait été au service d'un boulanger.

Les gamins, à seule fin de rire un peu, et de faire endiabler la baronne, ne manquaient jamais, en rencontrant l'attelage, de le faire arrêter dix ou douze fois dans la même rue.

Il leur suffisait pour cela de crier *bread* (pain). A ce mot magique, l'animal, fidèle à ses anciennes habitudes, s'arrêtait court, et ni le fouet, ni les huées ne l'eussent fait avancer.

Madame la baronne se trouvait obligée de descendre, et ce n'était qu'une fois remontée, que le quadrupède se mettait en marche.

A quelques pas plus loin, les enfants—cet âge est sans pitié—criaient de nouveau *bread* ; et la scène se renouvelait au milieu des éclats de rire des passants et des voisins.

AUGUSTE ACHINTRE

RÉPONSES

Canton Rolette. (V, II, 585.)—Le *Courrier du Livre*, livraison de juin 1898, renfermait une jolie blquette de feu M. Eugène Renault, intitulée : *Un pari de Diable-bleu, Un héros de 1812*, dans laquelle il nous fait connaître les actions de prouesse d'un Rolette. Le parrain de ce Canton a certainement voulu honorer Rolette en perpétuant ainsi son nom.

MONTMAGNIEN

Les lieutenants-gouverneurs de Gaspé. (IV, VII, 478.)—Nous sommes dans l'ignorance à peu près complète sur les motifs qui engagèrent la mère-patrie à nommer des officiers d'un grade aussi élevé que celui de lieutenant-gouverneur, quand rien ne semblait exiger de tels besoins. Plusieurs s'accordent à croire que Nicolas Cox fut le premier lieutenant-gouverneur de Gaspé. C'est bien à tort, croyons-nous, car avant lui, il dut y en avoir plusieurs autres, entr'autres un nommé Elliott ; mais aucun d'eux ne résida à Gaspé. Ce n'était qu'une sinécure à laquelle se rattachaient d'assez forts émoluments ; récompense accordée au mérite, devons-nous charitablement supposer.

Mais, en 1774, quand les loyaux de la Nouvelle-Angleterre semblaient vouloir s'établir au Canada plutôt que de secouer le joug, alors l'Angleterre, ne pouvant que leur tendre une main secourable, comme c'était son devoir, leur offrit l'hospitalité dans les vastes comtés de Gaspé et de Bonaventure. Un lieutenant-gouverneur fut nommé, et ce fut Nicolas Cox. Ses états de service nombreux, la bravoure qu'il avait déployée lors du siège de Québec en 1759, lui avaient valu cet honneur insigne qui lui rapportait mille beaux louis d'or et d'autres choses encore. Ce ne fut qu'en 1780, qu'il se rendit à Percé pour prendre possession de son gouvernement. Il avait une maison à New-Carlisle, et il s'occupait beaucoup de faire progresser cette partie du Canada qui commençait

à prendre de l'importance. En 1784, on lui accorda une pension que ses infirmités l'avaient forcé à demander. *La Gazette de Québec* du 16 janvier 1794 annonçait ainsi sa mort arrivée le 8 du même mois :

“ Vendredi, le 8 janvier, est décédé à l'âge de 70 ans, Nicolas Cox, écuyer, lieutenant-gouverneur de Gaspé et surintendant des pêcheries du Labrador. Dès ses premières années, il embrassa la profession des armes, et il y servit fidèlement son roi et son pays pendant plus de cinquante-deux ans. Il prit part au siège de Louisbourg et de Québec, et commandait une compagnie du 47^e régiment à l'immortelle bataille des plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759. Dans la belle défense de Québec, au printemps de 1776, lord Dorchester l'adjoignit à son état-major ; et bien que ce temps soit déjà loin de nous, il y a encore vivants trop de ses frères d'armes qui peuvent rendre à son zèle, à sa fermeté, à sa ponctualité à remplir scrupuleusement son devoir, un témoignage aussi simple qu'honorable, pour qu'il soit besoin de s'étendre sur ce point.”

Francis LeMaistre remplaça Cox. Il ne demeura que peu d'années à Percé, sa résidence ordinaire. Il mourut à Québec en 1805, et le *Mercury* du 16 février donne un résumé des cérémonies qui accompagnèrent ses funérailles. Il mourut en sa demeure, rue Sainte-Famille, le 13 février 1805. Il était un des adjudants-généraux de la milice provinciale et colonel d'un bataillon de milice de Québec.” L'on ne connaît que fort peu de choses de ce lieutenant-gouverneur ; et nous n'avons de pièces officielles émanées de lui qu'une ordonnance aux habitants de la rivière à l'Anguille, datée de Percé, le 11 août 1784, et à la même date, une autorisation à Jacques Gagnon d'agir comme chef des Sauvages domiciliés à Restigouche.

A Francis LeMaistre succéda Alexander Forbes. Celui-ci ne se rendit probablement jamais à Gaspé au moins avec

l'intention d'y résider. En 1821, la Chambre d'Assemblée siégeant à Québec, voulut mettre une fin à ce qu'elle considérait comme un abus. Ce fonctionnaire " ne résidait pas dans la province," c'était faire payer £300 inutilement. Mais le gouvernement fit la sourde oreille, maintint Forbes en place et lui continua ses émoluments. En 1825, on constate que la Chambre d'Assemblée refusa de voter l'item suivant des subsides : Lieutenant-gouverneur de Gaspé, £300. Le résultat ne fut pas plus satisfaisant qu'en 1821, et cette sinécure continua d'exister. En 1833, Alexandre Forbes était encore lieutenant-gouverneur de Gaspé, mais il est fort probable qu'on lui avait refusé son salaire dès l'année 1831, quand lord Aylmer, dans son message aux Chambres, disait : " On propose d'abolir la charge de lieutenant-gouverneur de Gaspé, comme n'important plus au service public ; mais il est à espérer qu'en l'abolissant, le gouvernement verra l'Assemblée payer les justes réclamations pour arrérages des deux années précédentes, et comme indemnité pour la perte que le titulaire éprouvera par cette abolition."

L'*Almanach de Québec* de 1833 mentionne encore Alexander Forbes comme lieutenant-gouverneur de Gaspé. Était-ce par erreur, ou parce que celui-ci aurait préféré conserver le titre honorifique et sacrifier les £300 ? Nos études ne nous permettent pas de nous prononcer sur ce point obscur, qui mériterait d'être mieux connu.

N.-E. DIONNE

Le chant national des Acadiens. (IV, VIII, 494.)—La colonie française de la Nouvelle-Ecosse ou Acadie est à peu près aussi ancienne que celle du Bas-Canada, mais toutes deux se sont formées indépendamment l'une de l'autre, de sorte qu'il n'y a pas eu de parenté entre ces deux groupes, du moins au dix-septième siècle.

En 1713, l'Acadie fut cédée à l'Angleterre. Quarante-deux ans plus tard (1755), la guerre se déclarant entre les

deux couronnes, les administrateurs de l'Acadie, tous gens du Massachusetts, enlevèrent les Acadiens, les mirent dans des vaisseaux et les dispersèrent en France, en Virginie, en Louisiane. Il s'en sauva un bon contingent au Canada.

Plus tard, un certain nombre de ces exilés retournèrent à la baie de Sainte-Marie, partie sud-ouest de la péninsule qui n'avait jamais reçu d'habitants, et ils y prospérèrent d'une manière étonnante, si bien qu'ils constituent à présent un peuple dont l'avenir est assuré. Leur esprit d'organisation se manifeste constamment depuis une quarantaine d'années et produit des œuvres qui leur font le plus grand honneur.

Ce peuple malheureux, oublié dans le monde, nous fut révélé, vers 1855, par M. Edme Rameau de Saint-Père, qui n'a cessé depuis de s'en occuper. Il a inspiré aux Acadiens la conviction que leur destinée pouvait devenir meilleure, et la semence de sa parole a fructifié comme par un miracle. Cent ans après la grande déportation, il leur disait :

“ Vous n'êtes pas une race morte ; agissez, il en est temps ; l'heure est sonnée de reparaître au soleil ! ” Ils se sont levés comme un seul homme, et les voilà maintenant qui prennent part à la vie publique de leur province.

L'un de leurs hommes politiques, l'honorable M. Pascal Poirier, sénateur, a contribué pour une large part à mettre ses compatriotes sur la voie qu'ils parcourent glorieusement aujourd'hui. Il vient de publier un livre—ce n'est pas son premier—où il raconte le réveil des Acadiens. C'est une étude des plus étonnantes. Nous devons nous en occuper, d'autant plus que les Acadiens et le Canadiens sont déjà en quelque sorte fusionnés depuis 1755 et que le développement de cette race énergique va prendre une importance de jour en jour plus grande dans la confédération canadienne.

Signalons, pour commencer, un fait curieux : c'est l'adoption d'un chant national, dans une convention qui remonte à 1883. Et qui, pensez-vous, a eu l'honneur du choix ? Gérin-Lajoie. On a pris son "Canadien Errant", qui est si caractéristique de l'expulsion des Acadiens, et on y a seulement changé un mot :

Un "Acadien" errant,
Banni de ses foyers,
Parcourait en pleurant
Des pays étrangers.

Un jour, triste et pensif,
Assis au bord des flots,
Au courant fugitif
Il adressait ces mots :

Si tu vois mon pays,
Mon pays malheureux,
Va dire à mes amis
Que je me souviens d'eux.

Pour jamais séparé
Des amis de mon cœur,
Hélas ! oui je mourrai,
Je mourrai de douleur !

M. Poirier, qui avait connu intimement Gérin-Lajoie, est celui qui a dû faire adopter ce chant par la population française de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, du Cap Breton et de l'île du Prince-Edouard. Ces quatre groupes sont enrôlés sous la bannière dite des Acadiens.

BENJAMIN SULTE

L'amiral de Brion, protecteur de Cartier.
(IV, XII, 555.)—Philippe de Chabot, seigneur de Brion,

comte de Charny et de Busançois, fut élevé avec François 1er au château d'Amboise. Il était né à la fin du quinzième siècle, vers 1495. En 1524, l'empereur Charles-Quint assiégeait Marseille ; Chabot se jeta dans la place avec trois mille fantassins italiens et obligea les impériaux à lever le siège. Cet exploit lui valut une juste réputation. L'année suivante, il combattit à Pavie aux côtés du Roi François 1er et fut pris avec ce monarque qui le nomma gouverneur de Bourgogne et de Normandie pour récompenser sa valeur et son dévouement.

En 1525, il fut fait amiral de France et fut surtout connu depuis sous le nom d'*amiral de Brion*.

En 1529, il fut chargé d'aller faire ratifier en Italie le traité de Cambrai.

Brion a-t-il navigué, a-t-il commandé sur mer ? Rien ne le prouve, mais cet amiral s'est occupé du moins des choses de sa charge. C'est à lui que Jacques Cartier soumit le dessein qu'il avait formé d'aller explorer les pays que l'on appelait alors les *Terres neuves* de l'Amérique du Nord. Chabot accueillit ce projet et voulut même l'encourager ; il fit donner l'autorisation royale (1534) au plan du navigateur et fut ainsi l'un des promoteurs de la découverte du Canada.

Aussi, Cartier, en reconnaissance du service qu'il lui avait rendu, laissa son nom à une des îles de la Madeleine. " A cinq lieues de ses Isles (Margaux), écrit-il, y avait une autre isle... Ceste Isle fut appelée l'isle de Brion."

En 1535, l'amiral de Brion commandait l'armée qui envahit la Savoie et s'empara de Chambéry, de Montmélian, de Turin et de presque tout le Piémont.

Quand il revint à la cour, il la trouva divisée en deux camps ayant à leur tête le duc d'Orléans et la duchesse d'Etampes d'un côté, Diane de Poitiers et le Dauphin de l'autre. Son intervention dans la lutte faillit lui devenir

fatale. En 1540, le cardinal de Lorraine et Montmorency, qui avait été son ami et son compagnon d'armes, devenu son ennemi le plus irréconciliable, l'accusèrent de malversations. Chabot fut jugé et condamné à quinze mille livres d'amende, au bannissement et à la confiscation de ses biens par un arrêt du 1er février 1541. La duchesse d'Etampes plaida sa cause auprès du roi et le fit gracier et, le 24 mars 1541, un nouvel arrêt du parlement intervint en sa faveur et le déchargea de toutes les accusations portées contre lui.

Il remplaça avec le cardinal de Tournon le connétable de Montmorency au ministère quand celui-ci fut disgracié.

Chabot mourut le 1er juin 1543.

La Bibliothèque Nationale de Paris possède des volumes in-folio manuscrits de lettres écrites par l'amiral de Brion en 1525, et l'on a aussi de lui des cartes maritimes dressées avant l'invention de la gravure.

EDOUARD GOEPP

L'Ordonnance de lord Durham. (V, II, 584.)—

Cette fameuse ordonnance lancée par lord Durham le 28 juin 1838, publiée en *feuilleton extraordinaire* dans la *Gazette Officielle* le 29, l'a été aussi, par *Le Canadien*, le 30 juin, pour ses lecteurs et le public. Non seulement Papineau ne fut pas le seul à être privé de l'amnistie, mais aussi Côté, Gagnon, Nelson, O'Callaghan, Rodier, Brown, Duvernay, Chartier, Cartier, Ryan, père et fils, Perrault, Desmarais, Davignon et Gauthier.

Ce *feuilleton extraordinaire* du *Canadien* est en ma possession.

J.-O. DION

La "mitaine" des puritains. (V, III, 593.)—

Les puritains appellent la réunion des fidèles : la congrégation, et leur temple, *meeting-house*.

Mitaine est une corruption du mot *meeting*. Il existe aussi des camps-meeting, qui se tiennent dans les bois ou dans les parcs publics, pendant la belle saison. Les puritains y vivent sous la tente avec leurs familles pendant tout le temps que dure le *meeting*.
GUSTAVE OUMET

Le juge Vallières de Saint-Réal. (V, IV, 604.)— L'affirmation que le juge Vallières de Saint-Réal a lui-même ajoutée les mots *Saint-Réal* à son nom de Vallières est inexacte, comme le prouve son extrait de baptême que j'ai trouvé aux archives du Secrétariat d'état. Voici ce document :

“ Extrait du Registre des Baptêmes, Mariages et Sépultures de la mission de Carleton, Baye des Chaleurs.

“ L'an mil sept cent quatre-vingt sept, le premier octobre, je soussigné ay baptisé suivant les cérémonies ordinaires, Joseph Rémy, né ce matin du légitime mariage de Jean Baptiste Vallières de Saint-Réal et de Marguerite Corneillier dit Grandchamp. Le parrain a été moi-même soussigné, et la marreine Marie Mag. Bourg.

(Signé) JOS. MATH. BOURG, prêtre.

“ Je certifie le présent extrait conforme à l'original. Carleton le quinze septembre mil huit cent six.

(Signé) AMIOT, prêtre.

Le *Dictionnaire* de Mgr Tanguay écrit le nom *Valière* tout court.
F. J. AUDET

Le bureau de poste de Québec. (V, IV, 607.)— Le bureau de poste actuel de Québec est situé sur un terrain célèbre par ses souvenirs historiques et les légendes qui s'attachent à son site.

Les documents légués à l'Université-Laval par feu Geo.-B. Faribault prouvent que la chapelle de Champlain dans laquelle le corps du fondateur de Québec fut déposé dans un *sépulchre particulier*, s'élevait près du site du bureau de

poste actuel. Sir James-M. LeMoine et le Dr Dionne, bibliothécaire de l'Assemblée législative de Québec, sont d'opinion que les restes du fondateur de Québec reposent très proche du bureau de poste. Un buste de Champlain, placé au-dessus de l'entrée privée de la rue Buade, semble confirmer cette croyance.

Cette place, qui fut appelée " Chien d'Or " sur la fin du régime français, fut connue sous le nom de Free-mason's Hall, de 1775 à 1848, et fut occupée par une dame Prentice, veuve de Miles Prentice, franc-maçon et sergent sous Wolfe, qui y tenait un café fréquenté par la classe aisée de l'époque.

Prentice avait une fille ou une nièce d'une beauté merveilleuse et dans toute la fleur de la jeunesse ; Nelson, le grand Nelson, alors le jeune commandant de l'*Albermale*, était, en 1782, un des habitués de l'endroit. Il s'éprit tellement de ses charmes qu'il la demanda en mariage et déclara formellement qu'il abandonnerait plutôt le service que d'être séparé de l'objet de son amour ; mais l'intervention d'un ami l'empêcha de contracter ce qu'on pourrait appeler un imprudent mariage, qui, dans tous les cas, aurait changé sa brillante carrière.

Montgomery, lieutenant au 17^{ième} d'infanterie en 1759, avait visité Québec après la cession ; c'était aussi un visiteur du Chien d'Or, le rendez-vous de nos joyeux ancêtres. Lorsqu'il tomba à Près-de-ville, et qu'il fut enseveli dans une tempête de neige, avec ses compagnons, c'est la veuve Prentice qu'on alla chercher pour l'identifier.

Les officiers de milice et les volontaires de 1775 célébraient chaque année le glorieux anniversaire du 31 Décembre 1775. Ils s'intitulaient eux-mêmes " Les Vétérans " et avaient leur dîner annuel au Merchant's Coffee House.

Subséquentment, nous voyons la vieille maison servir de salle d'encan, puis de temple, plus tard encore le

Mercury, la Quebec Provident & Saving Bank, le Dr Marsden, le Dr Rees, le Mechanics Institute, etc, etc, y eurent leurs bureaux. Elle formait alors partie de la succession du millionnaire George Pozer. En 1853, le gouvernement l'acheta pour £4000 de George Alford pour en faire un bureau de poste. C'était une maison en pierre taillée, dont la porte principale était surmontée d'un bas-relief représentant un chien en or, avec en-dessous l'inscription suivante :

Je suis un chien qui ronge l'os,
En le rongant je prends mon repos.
Viendra un temps qui n'est pas venu,
Que je morderay qui m'aura mordu.

Cette maison avait quatre-vingt-cinq pieds de longueur ; elle n'avait qu'un étage au-dessus du sol et était recouverte en tôle. Elle était située à l'extrémité est de la rue Buade, immédiatement au-dessus de l'escalier qui conduisait à la basse-ville par la porte Prescott. Elle occupait une superficie de 11500 pieds carrés. Cette maison, ainsi qu'on peut le constater par les gravures du temps, était vieille, massive et très grande.

Avant d'occuper cette maison le bureau de poste était depuis quelques années, dans une maison appartenant à Mademoiselle de Lanaudière, et située là où s'élève aujourd'hui l'Archevêché de Québec. Un pâté de maisons existait alors le long d'une petite rue connue sous le nom de "rue du Parloir." Montcalm passait ses soirées là en compagnie de Mademoiselle de Lanaudière, de madame Péan et d'autres dames fashionables. Après l'incendie de cette maison, le bureau de poste fut temporairement transporté dans le Vieux Château, et en 1845, il fut finalement installé dans le Freemason's Hall ou café Prentice, où il a toujours demeuré depuis.

En avril 1871, le bureau de poste fut transporté dans la vieille boulangerie militaire, rue Saint-André, maintenant l'Académie Commerciale, et la maison où il avait été tenu de 1845 à 1871, c'est-à-dire pendant vingt six ans, fut démolie.

Le 17 juillet de la même année, la première pierre du bureau de poste actuel fut posée par l'honorable H.-L. Langevin, alors ministre des travaux publics. Ainsi qu'il a été dit plus haut, un buste de Champlain, le " Chien d'or " et son inscription ornent la façade de cet édifice. C'est à la fin de 1873 que le gouvernement prit possession du nouveau bureau de poste. C'est un édifice en pierres taillées grises, à trois étages, d'environ quatre-vingts par quarante pieds. L'architecture en est sévère mais pas sans charmes.

Pendant l'administration de sir A.-P. Caron comme ministre des postes une nouvelle aile a été ajoutée à la bâtisse. Elle fait face au Saint-Laurent. Cette aile fut ouverte en 1895 ; elle sert à la distribution générale et aux facteurs.

E.-T. PAQUET

Manière d'apprendre l'histoire du Canada.

(IV, XI, 540.)—Vous me demandez quelle est la manière d'apprendre l'histoire du Canada pour s'en rappeler toute sa vie.

C'est bien simple. Faites comme pour l'histoire d'un individu dont vous avez entendu parler. On vous dira qu'il avait étudié à tel collège, que sa première idée était d'être ingénieur, qu'il s'est marié et qu'il fait des entreprises de chemins de fer et finalement qu'il est devenu homme politique. Telles sont les grandes lignes de sa carrière.

Eh bien ! l'histoire du Canada doit s'entendre de même : par les grandes lignes.

Comment était constituée la colonie au début ? Quel changement s'est produit ensuite ? A-t-on retardé ou avancé les progrès de l'idée première ? Vers quelle époque les Canadiens

ont-ils commencé à exercer de l'influence dans leur pays. Comment cet esprit national a-t-il été reçu par la mère-patrie ?

Là est toute l'étude. Que nous importe le nom de tel ou tel gouverneur ! de tel ou tel soldat ! Etes-vous obligé de connaître la culotte que je portais à vingt ans ?

Ne surchargez pas votre mémoire de détails qui sont dans les livres d'écoles. Tout cela ne nous apprend rien. Ce qu'il faut savoir c'est la marche des grands événements.

Sachez, par exemple, que de 1608 à 1665 nous n'avons fait que tâtonner sans presque rien établir ; de 1666 à 1669, grande arrivée de colons.

De 1670 à 1685, nos efforts étaient portés vers la colonisation du Bas-Canada et à la découverte du Mississipi.

De 1730 à 1750, nous tentions de connaître le Nord-Ouest.

Nos guerres contre les Anglais vont de 1689 à 1713 et de 1744 à 1760.

Nos parlements ont commencé en 1792.

Voilà des faits qui sont plus importants que de savoir en quelle année est mort M. de Mézy ou M. de Frontenac.

La chronologie est l'épine dorsale de l'histoire ; on ne saurait s'en passer, à moins que l'on ne veuille jamais comprendre les événements anciens. Nos journaux commettent fautes sur fautes du moment où ils parlent d'histoire, et cela est dû uniquement à l'absence de chronologie dans les études des rédacteurs. Notez bien que trois ou quatre soirées de travail sont très suffisantes pour connaître le maniement de cette clef mystérieuse : la mémoire de la chronologie.

L'ensemble d'une période historique en dit plus à notre intelligence que les futiles renseignements dont on a bourré tant de livres.

On parle beaucoup aujourd'hui du soulèvement de 1837, mais étudiez aussi les luttes parlementaires des vingt années qui ont précédé ces troubles. Il y a là une page admirable.

Avant que de prendre les armes, nos pères avaient combattu par la parole et par le vote.

Non ! pas de détails ! des grandes lignes pour le lecteur ordinaire, des périodes de temps, afin que nous voyions clair dans le passé. L'épluchage des détails appartient aux historiens et aux écrivains en général.

L'histoire d'un peuple ou d'un pays c'est comme l'histoire d'un individu : vers tel temps, il faisait telle chose. Et c'est tout ce qu'il importe de connaître.

BENJAMIN SULTE

Un tableau de Lebrun. (IV, XII, 552.)—La basilique de Sainte-Anne de Beaupré possède une peinture qui, si elle était offerte en vente, ferait accourir bien des connaisseurs. C'est un tableau peint par le célèbre Lebrun, et représentant sainte Anne, Notre-Dame et deux pèlerins.

Le marquis de Tracy, menacé de périr dans un naufrage, fit vœu, si sainte Anne le sauvait du danger, de lui faire une généreuse offrande.

De retour en France, M. de Tracy n'oublia pas son vœu et envoya à Sainte-Anne de Beaupré cette belle peinture qui dût lui coûter un joli denier.

Ceux qui n'ont pas l'avantage d'aller à Sainte-Anne de Beaupré peuvent voir une gravure du célèbre tableau dans le beau livre récemment publié par le R. P. Paul Charland, des Frères Prêcheurs, *Madame Sainte Anne.*

P. G. R.

QUESTIONS

611—Prosper Mérimée, dans une lettre datée de Paris le 12 octobre 1856 (*Revue des Deux-Mondes*, mars 1896), écrit ce qui suit : “Après la rébellion de 1745, les chefs montagnards d’Ecosse, rudement étrillés, s’aperçurent que leur puissance était perdue. Ils ne pouvaient plus piller les gens des Lowlands et mener la vie des petits souverains indépendants. Un homme d’esprit trouva une invention que tous imitèrent. Ce fut de se débarrasser de leurs *clansmen* et de les remplacer par des moutons. Les hommes n’étaient bons qu’à se battre ; les femmes, qui sont très laides, en général, n’étaient bonnes à rien. Les moutons, au contraire, rapportent beaucoup de laine et les côtelettes en sont excellentes. On expédia les hommes au Canada ; on abattit les huttes de ceux qui voulaient rester ; bref, on les obligea de déguerpir.”

N’y a-t-il pas erreur ? Comment a-t-on pu envoyer au Canada, en 1745, des Ecossais, alors que le pays était sous la domination française ?

J.-E. R.

612—M. Bégon, intendant de la généralité de la Rochelle, écrivait de Rochefort, le 25 février 1694 :

“M. Gaillard, commissaire de la marine, m’a dit que la porcelaine qui nous vient du Canada et les calumets de marbre et de porphyre que nous croyons estre travaillés par les sauvages leur sont portés par les Anglais qui tirent la porcelaine de Guynée et la font travailler en Angleterre où se font aussi les calumets. J’ay bien de la peine à croire que cela soit vray, mais comme vous avés beaucoup de connaissances de ces sortes de cuiosités, je vous prie de m’en mander votre sentiment.”

Qu’y a-t-il de vrai là-dedans ?

REX

613—Mgr Cooke, évêque des Trois-Rivières, écrivait à Mgr Plessis, le 1er octobre 1818, alors qu'il était missionnaire à Caraquet : " Suivant le nouveau code, l'ainé de la famille doit hériter de deux parts. Les Acadiens n'entendent point cela. Peut être ont ils raison. Qu'a fait l'ainé de plus que les autres pour le bien général de la famille ? Souvent rien du tout. Et la loi qui permet au père de donner son bien à qui bon lui semble, n'est-elle pas faite exprès pour empêcher les injustices que l'autre parait autoriser en pareil cas ? A présent, il s'agit de savoir si un père peut refuser à son fils aîné cette seconde part, et si son fils aîné qui n'a pas d'autre mérite que celui d'être le fils aîné, peut en exiger deux parts ? "

La loi de primogéniture a-t-elle existée au Canada ?

LEG.

614.—A la page 257 du troisième volume de l'*Histoire du monastère des Ursulines des Trois-Rivières*, je lis : " Batiscan, riche campagne située sur le fleuve, tient son nom d'un chef sauvage très lié avec Champlain." C'est la première fois que je vois cette explication donnée à l'origine du mot Batiscan. Est ce la véritable ?

ETY.

615—Le docteur Kimber, qui fut député des Trois-Rivières et se distingua pendant l'insurrection de 1837-38, était-il d'origine allemande ou canadienne ? En 1753, je vois un Joseph JeKimbert à Québec. Le Dr Kimber ne serait il pas un descendant de ce JeKimbert ?

CURIO.

616.—A quelles sources faut-il aller puiser les détails biographiques ou autres concernant le célèbre juge Vallières de Saint-Réal, et notamment, où serait-il possible de trouver l'éloge que fit, au dire de Bibaud, de cet illustre magistrat, Antoine Gérin-Lajoie ?

CANADA.

617.—D'où vient le nom de Bellechasse, et quand a-t-il été donné au comté de ce nom ?

C. G.